

# Orientations budgétaires 2006 - Région Réunion

## Note de présentation générale

10/10/2005 9:35

### **I. Contexte général**

La présentation des orientations budgétaires 2006 s'inscrit dans le contexte suivant :

2006 correspond à la seconde année de mise en œuvre de l'harmonisation des compétences entre la Région et le Département, exercice pour lequel une évaluation et une poursuite de la démarche sont par ailleurs actuellement en cours ;

l'acte II de la Décentralisation engagé par l'Etat commence et aura une influence de plus en plus forte sur la structuration budgétaire et la structuration interne de la collectivité notamment avec le transfert des routes nationales et des TOS de l'Etat vers la Région ;

Avec l'achèvement des programmations contractualisées actuelles (DOCUP et contrat de Plan), l'année 2006 sera marquée par l'engagement prioritaire des opérations cofinancées par l'Union européenne, en particulier celles réalisées sous maîtrise d'ouvrage Région (construction et réhabilitation des lycées, centres de formation, boulevard Sud...)

La négociation des futures programmations 2007-2013 est marquée par un contexte d'une probable raréfaction des crédits et par conséquent d'une tension certaine au niveau des sources de financement régional ;

L'application de la nouvelle nomenclature comptable M71 qui va modifier la structure du budget de la Région, avec également une présentation par nature ou par fonction.

Ce contexte budgétaire coïncidera, d'une part avec la montée en puissance de projets majeurs de la mandature appelant la mobilisation de moyens financiers importants (route des Tamarins), et d'autre part avec la réalisation de documents stratégiques, notamment la poursuite de la révision du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), l'entrée en vigueur du

nouveau PRDF (Plan Régional de développement des Formations) et l'élaboration du Plan de Développement Durable. Au regard de ces éléments, il s'avère nécessaire d'inscrire dès 2006 le budget de collectivité dans une perspective nouvelle de gestion aux fins de prioriser le financement des grands projets de la mandature en s'attachant à concentrer nos efforts sur nos champs de compétence.

## **II. Orientations proposées :**

A ce stade de la préparation budgétaire, il paraît indispensable d'acter quelques principes d'ordre général :

- Introduire une plus grande sélectivité dans l'attribution des soutiens ne constituant pas une dépense obligatoire pour la collectivité.
- Priorisation des interventions dans les secteurs relevant de la compétence de la Région et bénéficiant de ressources financières affectées (co-financement européen, transfert de l'Etat...)
- Gel des dépenses de fonctionnement au niveau des inscriptions prévues au BP 2005. Dans le cas des actions transférées du Département vers la Région, il sera fait référence aux montants pris en compte dans le calcul du transfert.
- Donner la priorité aux projets cofinancés par l'Union Européenne dont l'engagement doit être effectué avant le 31 décembre 2006, date de clôture des engagements du DOCUP 2000-2006.
- Différer certains équipements qui ne présentent pas de caractère prioritaire pour la Région et vérifier l'opportunité de les réaliser. Dans cet esprit, une révision du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) devra être opérée en identifiant les projets différés.
- Améliorer la maîtrise des coûts des projets, en limitant les augmentations pour rester dans les enveloppes financières initiales votées. Cela peut se traduire par une réévaluation des programmes ou des dispositifs d'intervention et la recherche d'économies au niveau de chaque projet.
- Rechercher une mutualisation des coûts pour les structures.

- Prise en compte de nouvelles interventions uniquement dans le cadre d'un redéploiement de crédits en substitution à une autre action qui ne serait pas reconduite ou réduite.
- Anticiper la baisse probable des crédits communautaires en 2007, en recentrant les activités d'organismes à la lumière d'études d'évaluations des actions à mener en 2006.
- Plafonner le niveau d'intervention de la Région dans certains dispositifs financés principalement sur fonds propres et optimisation des sources de financement existantes.
- Instruire des demandes de subventions des organismes dans le cadre de leur budget annuel ;
- Recourir à des appels à projets pour attribuer des aides aux associations et autres porteurs publics (communes, communautés d'agglomération, chambres consulaires...) dans la limite d'une enveloppe financière préalablement fixée.

Ces orientations devront ainsi permettre à la région d'inscrire ses actions dans une logique d'objectifs, d'évaluation et d'adéquation des crédits de paiement en conséquence.

10/10/2005 9:35